

## Le potentiel énonciatif des unités lexicales

C. Rubattel

Université de Neuchâtel

L'acte de langage, identifié de fait à la phrase, est généralement considéré comme l'unité minimale de la pragmatique. On a cependant montré que des unités d'un rang inférieur (syntagmes, voire simples mots) peuvent avoir le statut d'intervention, pour autant que le contexte soit suffisant.

Des énoncés réduits à un seul mot peuvent participer à des processus d'inférence et de connexion, dans des limites qui dépendent de leur appartenance à une catégorie lexicale. Des contraintes plus ou moins fortes sont fixées par le sémantisme, mais aussi par la morphologie associée à chaque catégorie.

Dans un modèle générativiste du lexique, les contraintes morphologiques sont difficiles à décrire, puisqu'elles résultent de l'interaction du lexique et de la syntaxe. L'emploi isolé de mots hors de toute construction syntaxique est en principe exclu par ce modèle, alors qu'il semble que le mot, en usage, soit susceptible d'une interprétation.

### 1. Les énoncés non phrastiques

L'hypothèse développée ici est que des mots isolés peuvent constituer des énoncés, indépendamment de tout co-texte, ce qui exclut bien sûr les emplois elliptiques, que ce soit dans des structures monologiques (Zribi-Hertz 1985a, 1985b) ou dans des structures dialogales. Nous essaierons de montrer que, sous certaines conditions pragmatiques et morphologiques, un mot peut à lui seul être un énoncé monologique et monologique (au sens de Roulet et al. 1985). Cette approche infirme l'hypothèse, explicite ou implicite, qu'un énoncé correspond nécessairement à un acte de langage, une phrase ou une proposition logique, ou alors à des constructions non phrastiques d'un type spécifique, les Expressions (au sens de Banfield 1982), comme (1) – (3), qui dénotent un "affect" de l'énonciateur :

- (1) La porte!
- (2) Chouette, la nana!
- (3) Debout les damnés de la terre!

Ces Expressions, sans être des phrases, sont des unités syntaxiques complexes, engendrées par les règles de réécriture et par la transformation d'insertion lexicale. Ce sont donc des projections d'une catégorie lexicale au sens de la convention  $X'$  (Chomsky 1972), qui décrit la hiérarchie des constituants, des catégories lexicales (de rang  $X^0$ ) aux syntagmes  $X'$  et  $X''$ , et, si l'on admet l'hypothèse d'Emonds (1985, 1986),  $X'''$ , la projection maximale du verbe, c'est-à-dire la phrase. Les constituants  $X^0$  font partie intégrante des règles syntaxiques mais sont aussi enregistrés dans le lexique, qui est une liste de lexèmes reliés entre eux, du moins partiellement, par des règles de redondance qui prédisent ou économisent l'information commune à plusieurs lexèmes (pour la première conception, v. Halle 1973, et pour la seconde Jackendoff 1975). La morphologie est décrite par l'interaction de la syntaxe, du lexique et des règles morphophonologiques. Il n'y a donc dans ce modèle aucun niveau de représentation où le mot soit traité comme une unité pourvue à la fois de propriétés syntaxiques, sémantiques et morphologiques. Les lexèmes figurent dans le lexique sous une forme abstraite, les marques morphologiques étant introduites par les règles syntaxiques puis réalisées par les règles morphophonologiques<sup>1</sup>.

Il est généralement admis dans un tel modèle que seule la catégorie du Nom possède des traits intrinsèques – de nombre et de genre en français –, les autres traits étant contextuels et résultant de règles d'accord, ou alors de choix opérés dans des catégories mineures, non lexicales, notamment le système de l'Auxiliaire du verbe, qui détermine les marques de temps et de mode. Le modèle génératif est un système fondé sur le modèle "procès et morphème", et non sur la notion ancienne de paradigme qui sous-tend la morphologie traditionnelle (pour une comparaison entre ces deux approches, v. Rubattel 1990 et les références qui y sont mentionnées). Les mots n'ont un statut qu'en tant qu'occurrence dans une phrase, après application des règles morphophonologiques. Le lexique n'énumère pas des mots, mais des unités abstraites associées à une catégorie syntaxique, à une représentation sémantique et à une représentation phonologique non entièrement spécifiée. Un constituant de rang  $X^0$  au sens défini ci-dessus est un lexème mais pas un mot du discours, ce qui ne pose aucun problème si l'on admet qu'un énoncé correspond à une phrase ( $X^{\max}$ ), ou du moins à une projection d'une catégorie lexicale  $X'''$  (voire  $X'$ ) dans le cas des Expressions. Pour tous ces constituants, il y a application des règles grammaticales qui garantissent la description des phénomènes morphosyntaxiques et fournissent l'*input* aux règles morphophonologiques. Peu importe que certains énoncés ne correspondent pas à des phrases entières mais à des syntagmes  $X''$ .

<sup>1</sup>Voir la contribution de Wehrli, ici-même.

ou  $X'$ , puisque l'insertion lexicale et les transformations d'accord peuvent s'appliquer à ces structures. Il est plus difficile en revanche de décrire des énoncés qui seraient de simples  $X^0$  (catégorie lexicale sans projection), car il faudrait les tirer directement du lexique, sans intervention d'aucune règle syntaxique. Or, de tels énoncés sont attestés.

Il faut bien entendu s'assurer d'abord que ces énoncés ne sont pas analysables comme des projections. Par exemple, *zut!* peut être considéré comme un  $X^0$ , mais aussi comme un  $X'$  (il pourrait y avoir un complément: *zut à Vauban*), voire comme un  $X''$  avec un spécificateur (*vraiment zut*). Mais dans d'autres exemples, il ne peut y avoir ni spécificateur ni complément, du moins dans l'interprétation intentionnée, et il s'agit donc bien d'un  $X^0$  et non d'une projection :

- (4) Mat [au jeu d'échecs]
- (5) Erreur [en comptant les voix ou les points]
- (6) Nul [en dépouillant des bulletins de vote]
- (7) Absente [à l'appel d'une classe d'école]

Ces quatre énoncés pourraient être paraphrasés par un acte de langage expositif. On voit que ces énoncés sont liés à des situations formulaires et ritualisées (jeu, vote, appel), ce qui n'est pas étonnant puisque l'absence d'un co-texte nécessite un contexte riche en informations extralinguistiques. Il est plus facile de trouver des exemples similaires paraphrasables par un acte de langage exercitif, mais on pourrait les considérer comme des Expressions et donc comme des projections:

- (8) Police! [cf: Police criminelle!]
- (9) Attention! [cf.: Attention à la marche!]
- (10) Patience! [cf: Un peu de patience!]

Enfin, il faudrait mentionner certaines enseignes et certains titres (*Restaurant, Réception, Libération, Minute, Vogue, Construire*) qui sont en quelque sorte des énoncés de rang  $X^0$  et dont l'interprétation serait toute différente s'il y avait un un spécificateur, un complément ou une marque de mode et de personne (cf. *Le Restaurant, Libération de Paris, Une Minute, Construisons*).

S'il est difficile de multiplier les exemples, c'est que les énoncés réduits à un seul mot sont soumis à des contraintes pragmatiques très fortes, à savoir un contexte extralinguistique assez riche pour suppléer à l'absence de co-texte. Par ailleurs, la plupart des énoncés établissent des relations entre des objets, la plus typique étant celle entre un prédicat et un certain nombre d'arguments. Un

seul mot ne peut que poser l'existence d'un objet (*erreur*) ou d'une propriété (*absente*).

Le dernier exemple est problématique pour le modèle génératif du lexique, car un adjectif isolé porte ici une marque de féminin qui ne peut en principe être introduite que par une règle syntaxique d'accord et non par une règle lexicale<sup>2</sup>. Si l'on s'en tient à un processus d'insertion lexicale, on doit associer à la catégorie Adjectif un lexème de cette catégorie, qui ne comporte ni marque de genre ni marque de nombre. On pourrait bien sûr imaginer des règles d'effacement et dériver *absente* d'une structure comme *elle (est) absente*, mais, outre le caractère non récupérable et ad hoc de cet effacement, il semble que *absente* ne constitue pas une prédication, mais une simple propriété attribuée directement à un individu (un référent), et non à un constituant syntaxique quelconque, nom ou pronom. La marque de féminin est due ici au sexe du référent et non à une catégorie nominale de genre féminin.

On pourrait se demander si un verbe seul peut aussi fonctionner comme énoncé. La réponse semble être négative, car un verbe doit être conjugué (même si c'est à l'infinitif, cette remarque dût-elle choquer les générativistes purs et durs), et la présence d'une marque flexionnelle implique pour le verbe la présence d'un Auxiliaire et d'un ou plusieurs arguments (ou du moins d'une position qui peut être le sujet impersonnel *il*).

Pourtant, certaines formes verbales peuvent servir d'énoncés, notamment le participe passé (ou passif<sup>3</sup>) et l'infinitif – pour l'impératif, la situation est différente puisqu'on peut justifier l'hypothèse d'un sujet effacé en respectant la condition de récupérabilité:

- (11) Parti.
- (12) Raté.
- (13) Attendre.

Là encore, le modèle génératif du lexique est confronté à un problème, puisque les marques morphologiques d'infinitif ou de participe passé ne figurent pas dans le lexique mais sont insérées par les règles syntaxiques qui réécrivent l' Auxiliaire (ou l'Inflexion, et autres dénominations de ce constituant).

<sup>2</sup> Les morphèmes dérivationnels sont introduits dans le lexique, mais non les morphèmes flexionnels (v. Aronoff 1976, Anderson 1982, Di Sciullo et Williams 1987).

<sup>3</sup> Les participes passifs sont peut-être introduits tels quels dans le lexique (v. Wasow 1977). Le problème se ramène alors à celui des adjectifs.

Avant d'envisager les conséquences possibles de ces observations pour une théorie du lexique, nous examinerons si les énoncés formés d'un seul mot peuvent entrer dans des processus d'inférence ou de connexion, en prenant garde de ne retenir que des mots en usage et non en mention. Cette distinction permettrait peut-être d'éclairer la différence entre inférence pragmatique et inférence sémantique, cette dernière étant stable quelle que soit la situation d'énonciation.

## 2. Inférence et connexion

Des énoncés formés d'un mot isolé peuvent déclencher des inférences pragmatiques, qu'elles soient explicites ou qu'elles introduisent une implicature :

- (14) Atout (alors suis)
- (15) Absente (donc/parce que malade)
- (16) Malade (donc absente)
- (17) Verglas (donc ralentissez)
- (18) Téléphone (alors répondez)
- (19) Occupé (alors/donc n'entrez pas)
- (20) Dormir (alors va te coucher)

Les inférences entre parenthèses sont pragmatiquement pertinentes mais ne sont pas de nature purement sémantique comme le seraient les inférences suivantes :

- (21) Occupé (alors/donc pas libre)
- (22) Verglas (donc danger de glissade)

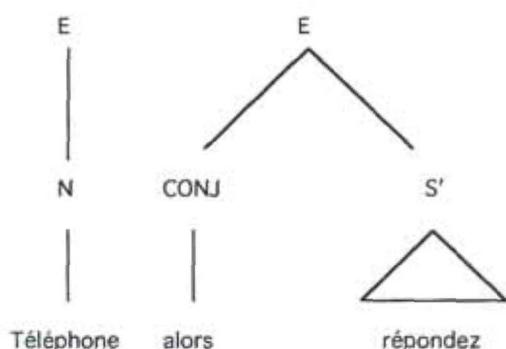
Il en va de même pour la connexion, qui peut relier un énoncé formé d'un seul mot et un autre énoncé, que celui-ci soit phrastique ou non :

- (23) Malade (mais c'est la première fois cette année)
- (24) Malade (mais pourtant elle est venue travailler)
- (25) Absente (mais excusée)

Ces exemples montrent que des mots isolés peuvent avoir toutes les propriétés d'un énoncé, sauf bien sûr une valeur illocutoire, qui ne peut être portée que par un verbe performatif ou un constituant de l'Auxiliaire du verbe. En revanche, ils peuvent entrer dans des énoncés plus vastes comme (14-25) et avoir une valeur interactive – si l'on n'exige pas que cette valeur soit fonction de la valeur illocutoire, ce qui semble étayé par l'étude d'autres constructions non phrastiques (v. Rubattel 1987).

La structure interne la plus plausible pour un exemple comme (18) est la suivante, étant entendu que E (Expression) n'est pas un nœud syntagmatique de

même nature que S', S ou NP, et qu'il peut dominer tout constituant susceptible d'être interprété isolément, que ce soit un seul mot ou une construction syntaxique :



### 3. Lexème, mot et organisation du lexique

Comme on l'a vu, le lexique d'une grammaire générative enregistre des lexèmes, c'est-à-dire des unités abstraites, non complètement spécifiées phonologiquement et dépourvues de flexion. La notion de mot ne peut être définie qu'en prenant en compte plusieurs niveaux de représentation, syntaxique et phonologique. Pour les énoncés réduits à un seul mot, l'application des règles syntaxiques qui introduisent certains morphèmes flexionnels est problématique, par exemple pour les marques de genre et de nombre des adjectifs, qui sont normalement traitées comme des phénomènes d'accord, c'est-à-dire de copie des traits intrinsèques d'un substantif.

Pour résoudre ce problème, on peut envisager deux stratégies : soit modifier l'organisation du lexique et l'interaction entre lexique et règles syntaxiques, soit considérer que l'emploi de mots isolés ressortit à une théorie de la performance qui permet sous certaines conditions de court-circuiter la syntaxe.

Dans la première hypothèse, il faudrait renoncer au modèle abstrait "morphème et procès" et revenir à l'idée traditionnelle héritée des grammairiens grecs et latins qu'un dictionnaire enregistre toutes les formes d'un paradigme, donc des mots. L'avantage serait de faire l'économie d'une analyse en morphèmes, élégante pour les langues agglutinantes, mais souvent difficile et arbitraire pour les langues flexionnelles. On renonce du même coup à la notion

de morphème, qui contrairement au mot ou à la phrase, ne correspond à aucune intuition naïve des sujets parlants, puisqu'un morphème isolé ne peut jamais être énoncé – sauf s'il se confond avec un mot. On en reviendrait ainsi à l'idée que l'unité signifiante minimale est en fait le mot (v. Rubattel 1992). Toutefois, les problèmes de description syntaxique que poserait une telle organisation du lexique (constituants discontinus, dépendances illimitées notamment) sont bien connus, et, si l'on n'a pas réellement démontré qu'ils sont insolubles dans le modèle esquissé ci-dessus, on n'a pas non plus montré comment on pourrait les résoudre.

Dans la seconde hypothèse, une théorie de la performance décrirait le processus de formation d'unités lexicales (c'est-à-dire de mots) indépendamment des règles syntaxiques, ou en n'en exploitant que le sous-ensemble qui décrit les phénomènes morphologiques. Resterait à expliquer comment les locuteurs filtrent les lexèmes qui sont morphologiquement incomplets et qui ne peuvent être énoncés. Mais il s'agit là du problème plus général du rapport entre modèles linguistiques et modèles psycholinguistiques du lexique (v. Badecker et Caramazza 1989), et plus généralement encore entre modèles de la compétence et modèles de la performance.

Du point de vue de la pragmatique, on constate que les unités minimales qui peuvent fonctionner comme des énoncés, entrer dans des processus d'inférence et des rapports de connexion, sont des mots, pourvus d'une flexion si leur appartenance catégorielle l'exige – et si bien sûr on a affaire à une langue qui possède une flexion. Les unités que les linguistes tiennent pour des signes minimaux, les morphèmes, ne peuvent pas fonctionner comme des unités pragmatiques, quelque contexte qu'on puisse imaginer.

#### Références bibliographiques

- ANDERSON, S. (1982), "Where's Morphology", *Linguistic Inquiry* 13, 571-612.
- ARONOFF, M. (1976), *Word Formation in Generative Grammar*, Cambridge, M.I.T. Press.
- BADECKER, W. & CARAMAZZA, A. (1989), "A Lexical Distinction between Inflection and Derivation", *Linguistic Inquiry* 20, 108-116.
- BANFIELD, A. (1982), *Unspeakable Sentences: Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres, Routledge & Kegan.

- CHOMSKY, N. (1972), *Studies on Semantics in Generative Grammar*, La Haye, Mouton.
- DI SCIULLO, A.M. & WILLIAMS, E. (1987), *On the Definition of Word*, Cambridge, M.I.T. Press.
- EMONDS, J. (1985), *A Unified Theory of Syntactic Categories*, Dordrecht, Foris.
- EMONDS, J. (1986), "Les parties du discours en grammaire générative", *Recherches linguistiques de Vincennes* 14/15, 93-154.
- HALLE, M. (1973), "Prolegomena to a Theory of Word Formation", *Linguistic Inquiry* 4, 3-16.
- JACKENDOFF, R. (1975), "Régularités morphologiques et sémantiques dans le lexique", in RONAT M (ed.): *Langue. Théorie générative étendue*, Paris, Hermann.
- ROULET, E. et al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- RUBATTEL, C. (1987), "Actes de langage, semi-actes et typologie des connecteurs pragmatiques", *Lingvisticae Investigationes* 11, 379-404.
- RUBATTEL, C. (1990), "Théorie saussurienne et théorie générative du changement analogique: à propos de la loi d'allongement des composés grecs de Wackernagel", in Liver R, Werlen I & Wunderli P (éds), *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft. Geschichte und Perspektiven. Festschrift für Rudolf Engler zum 60. Geburtstag*, Tübingen, Narr, 231-241.
- RUBATTEL, C. (1992), "Enoncés minimaux", *Travaux Neuchâtelois de Linguistique* 18, 223-229.
- WASOW, T. (1977), "Transformations and the Lexicon", in CULICOVER P, WASOW T & AKMAJIAN A (éds), *Formal Syntax*, New York, Academic Press, 327-360.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1985a), "Trou structural, catégorie vide, ellipse structurale, pronom nul: quatre concepts à préciser", *Modèles Linguistiques* 7, 57-71.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1985b), "L'ellipse zeugmatique et le principe de récupérabilité", *Lingvisticae Investigationes* 9, 131-165.